

Titre de la réunion	Assemblée Générale
Lieu	Maison des URPS
Date	Mercredi 08 juin 2022 – 15h00-20h00
Organisateur	URPS MK PDL
Participants (18)	<p><u>Présentiel</u> : M. Couny, Mme Hadjez, M. Trehout, M. Montaubric, M. Le Tallec, M. Gagliardi, M. Aubert, Mme Caillaud, Mme Lubi Leon, M. Chevet, Mme Duplay, M. Rossignol, M. Simon, M. Gaillard, M. Lemerle, M. Mosbah, Mme Henon, Mme Croguennec</p> <p><u>Excusés avec pouvoir</u> : M. Sosson, Mme Foucher</p>
Ordre du jour	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation de KIZUNA, application e-santé de rééducation • Approbation du Compte-Rendu de l'AG du 07 Décembre 2021 • Présentation pôle Trésorerie • Présentation commission « Fonctionnement interne » • Présentation commission « Déploiement et utilisation des systèmes de communication et d'information partagés », • Présentation commission « Développement de l'exercice coordonné pluriprofessionnel » • Présentation commission « Organisation de l'exercice professionnel », • Présentation commission « Actions dans le domaine des soins, de la prévention, de la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique », • Présentation commission « Installation en exercice libéral », • Présentation commission « Mise en œuvre du DPC et amélioration de l'offre de soins », • Présentation commission « Gestion de crise sanitaire ». • Questions diverses
Présentation de KIZUNA, application e-santé de rééducation	<p>Valentin Amelineau, kinésithérapeute et co-porteur du projet, présente le projet Kizuna.</p> <p>Volonté de faciliter la PEC des patients avec une application permettant d'accompagner et individualiser le suivi du patient. Pour avoir de meilleurs résultats, il faut une meilleure adhésion thérapeutique et pour cela, en rééducation la littérature montre qu'il faut des auto-exercices, une personnalisation et un suivi du patient en autonomie. Les contraintes de notre pratique en France font que cela s'avère compliqué.</p> <p>L'idée est de faciliter l'adoption de bonnes pratiques et ainsi améliorer l'observance du patient, les relations entre professionnels et le regard de nos institutions de tutelle sur notre pratique.</p>

**Présentation de
KIZUNA, application
e-santé de
rééducation**

Service de prescriptions d'exercices, de statistiques de PEC, d'algorithmes et de recommandations personnalisées.

Modèle économique de SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) qui est à mi-chemin entre l'entreprise et l'association car on a un service payant mais une organisation et une administration qui est plutôt associative. L'URPS serait dans un collège des « acteurs locaux, unions professionnelles, collectivités locales » intégrant la gouvernance avec un droit de regard sur les orientations du projet. Kizuna souhaite que l'URPS permette une communication large auprès des usagers et avec les instances ordinales autour du service. Volonté d'avoir une collectivisation du service avec ma santé 2022, pour avoir une bonne interopérabilité.

Objectif de monter un article 51, pour avoir une incitation financière à l'utilisation du service.

Au niveau juridique, il n'y a pas de frein à ce qu'un kinésithérapeute puisse être sociétaire. Concernant l'URPS il n'y a pas d'obstacle à priori car une association peut parfaitement intégrer une SCIC, mais il reste un questionnement concernant l'intégration d'une association non-fiscalisée à une structure soumise à l'Impôt sur les Sociétés. Si cela bloque, il faudrait créer une association fiscalisée, ou alors créer une deuxième entité sous forme d'association non-fiscalisée à laquelle la société Kizuna mettra à disposition son service.

Objectif : pas du tout la rentabilité (pas volonté d'être dans un système commercial), pour avoir une pérennité et un développement du service, une souveraineté des technologies et une démocratisation de l'usage (abaissement maximum du coût pour tendre vers la gratuité, éventuellement par des financements de l'ARS).

Il y a une première maquette, sans code dedans, qui permet de voir à quoi cela pourrait ressembler. Elle a été faite suite à une étude ergonomique.

Le prix serait de 15€ TTC par mois pour un kiné seul et de 50€ par cabinet pour 3 kinés ou plus. Pour arriver à la gratuité, il y a plusieurs pistes avec notamment un financement par un article 51 qui permettrait que l'aide reçue par le kiné couvre l'abonnement au service, ou encore éventuellement un financement par l'URPS et d'autres institutions/acteurs pour couvrir les frais de fonctionnement.

Une piste intéressante pour lancer le projet semble être le financement par des structures d'exercice coordonné (MSP, CPTS...) dans le cadre de protocoles.

Mr Gaillard : Globalement emballé par la présentation, mais questionnement sur l'anonymisation et le stockage des données patients.

Mr Couny : Ils seront obligés d'être interopérables, et de stocker les données en Europe.

	<p>Il y a des craintes, si Kizuna était amené à ne pas fonctionner sur la solidarité quant aux pertes.</p> <p>L'URPS peut apporter une aide dans le montage de projets locaux dans les CPTS ou MSP, mais aussi à un niveau plus large pour un projet d'article 51 par exemple.</p> <p>Il faudra bien borner le contrat de collaboration avec Kizuna.</p> <p>L'Assemblée Générale décide d'intégrer le projet KIZUNA, avec un investissement maximal de 10 000€.</p> <p>Votes pour : 14 // Votes contre : 0 // Abstention : 4</p> <p>L'Assemblée Générale mandate Maria Lubi-Leon en tant que référente sur ce projet.</p> <p>Votes pour : 18 // Votes contre : 0 // Abstention : 0</p>
<p>Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 07 décembre 2021</p>	<p>Mme Henon a fait parvenir par voie électronique à l'ensemble des élus le Compte-Rendu de la dernière Assemblée Générale en date du 07 décembre 2021.</p> <p>L'Assemblée Générale approuve le CR de la dernière AG.</p> <p>Votes pour : 18 // Votes contre : 0 // Abstention : 0</p>
<p>Pôle Trésorerie</p>	<p>Fonctionnement :</p> <p>Les notes de frais sont ajoutées au drive Trésorerie par les salariées, puis la note de frais passe par le secrétaire, le président et le trésorier pour vérifier que le Compte-Rendu a bien été fait, que la note de frais est correctement remplie et correspond bien aux frais réels. Une fois ces vérifications faites, la note de frais est réglée par Mr Gagliardi.</p> <p>La comptabilité et le rapprochement bancaire sont effectués par Mme Lubi Leon.</p> <p>Il y a eu des difficultés de communication avec l'expert-comptable qui demandait régulièrement des documents complémentaires et parfois plusieurs fois les mêmes au lieu d'envoyer un document récapitulatif « comptes en attente ». Cela a beaucoup retardé le point entre le pôle trésorerie et l'expert-comptable. Ça n'est donc qu'au 10 mai que le bilan comptable a pu être effectué, dès lors le délai pour le commissaire aux comptes était compliqué à tenir.</p> <p>Désormais, il a été fait la demande à AUDITIA d'avoir une date butoir pour le bilan comptable en mars et avec le « comptes en attente » pour laisser le temps à chacun de faire son travail.</p> <p>Pour l'année à venir, les échéances seront les suivantes :</p> <p>Septembre 2022 : remise des documents du 1^{er} semestre Janvier 2023 : remise du 2^e semestre Mars 2023 : bilan comptable Mi-mai 2023 : réunion de la commission de contrôle</p>

<p>Pôle Trésorerie</p>	<p>Étant donné que tout est sur le drive, cela pose un problème de confidentialité. Pour l'année 2023, il a été demandé dans le devis d'ajouter un coffre-fort numérique afin de sécuriser nos documents de trésorerie. Cela pourrait également permettre de faciliter les échanges de documents avec le cabinet d'expert-comptable.</p> <p>Une autre possibilité pourrait être d'utiliser le one drive que l'on a déjà, et qui a notamment un coffre-fort numérique.</p> <p>Pour l'AG de décembre, une présentation détaillée des différents postes de recettes et de dépenses avec des histogrammes sera faite par le pôle trésorerie.</p> <p>Commissaire aux Comptes : Présentation de la situation par Mr Couny : il y a 3 semaines le Commissaire Aux Comptes nous a prévenu que ses honoraires augmentaient car le temps passé était plus important que prévu. À savoir que les Commissaires Aux Comptes ont des barèmes d'heures pour leur travail mais leur taux horaire est libre. L'augmentation est de 900€, pour un passage de 26h à 30h de travail et nous n'avons pas tellement d'autre choix que d'accepter car sinon cela irait au tribunal. Le niveau minimal légal pour une association de notre taille serait de 37h, il ne souhaite pas arriver à ce point mais tout de même augmenter à 30h.</p> <p>Mr Gagliardi : D'autres associations ont des frais de Commissaire Aux Comptes bien moins onéreux pour des tailles similaires. Mr Clavery répond à cela que leur Commissaire Aux Comptes ne fait certainement pas bien leur travail.</p> <p>Mme Hadjez : L'association ESP CLAP a un budget supérieur de 50% au nôtre mais une facture de Commissaire Aux Comptes de 400€ inférieure à la nôtre avec le même Commissaire Aux Comptes.</p> <p>Mme Duplay : Une de mes connaissances Commissaire aux comptes a souvent la même problématique car les heures prévues à la lettre de mission sont parfois sous-estimées. En effet, les Commissaires Aux Comptes ont de plus en plus de contraintes légales et de choses à vérifier ce qui augmentent le temps de travail.</p> <p>Mr Couny : Nous avons répondu au Commissaire Aux Comptes par une lettre qui précise bien que nous acceptons mais qu'il devra justifier de ces 4h supplémentaires et qu'il ne devra pas y avoir de telles augmentations chaque année.</p> <p>Une lettre sera rédigée afin de lui faire part de notre retour sur son travail et des incohérences dans son rapport. Ce courrier sera envoyé.</p> <p>Nous pouvons éventuellement changer d'expert-comptable à partir de 2023. Nous avons eu une proposition de Fiducial à 1600€ TTC par an et de Fimeco à 1100€ HT, cela pour les mêmes prestations. Actuellement l'URPS paye 600€ par an mais avec un travail plus important de ventilation en amont effectué par le pôle trésorerie et pas de coffre-fort numérique. Le pôle trésorerie souhaiterait</p>
-------------------------------	---

	<p>changer de cabinet d'expertise comptable et si nous décidons cela, il faut dénoncer le contrat au plus tard en septembre.</p> <p>L'Assemblée Générale décide de quitter Auditia et donne mandat au bureau pour choisir un nouveau cabinet d'expertise comptable. Votes pour : 18 // Votes contre : 0 // Abstention : 0</p>
<p>Commission « Fonctionnement interne »</p>	<p>Le bureau a commencé à utiliser Slack depuis quelques semaines. Il souhaite étendre l'utilisation de cet outil à tous les élus, notamment pour le fonctionnement des commissions avec un canal dédié à chaque commission. Avec Slack, on peut facilement attacher des fichiers de tous types. Cela ne remplacerait toutefois pas le drive et l'agenda pour le suivi et l'archivage des compte-rendu.</p> <p>Un webinaire en visioconférence sera organisé par Elsa pour présenter plus en détail Slack et son utilisation.</p> <p>Une nouvelle note de frais a été éditée, avec notamment l'ajout d'un code inter-URPS.</p> <p>Il a été mis en place une réunion d'équipe hebdomadaire le mercredi avec les 2 salariées et les Président/Trésorier/Secrétaire pour faire le point sur les dossiers en cours.</p> <p>Il a été décidé d'ajouter une réunion de bureau par trimestre qui pourrait se faire sans les salariées pour faciliter les échanges interne au bureau. De plus, une réunion dédiée exclusivement à la préparation de l'AG sera organisée en mai et en novembre.</p> <p>Nous attendons les réponses de l'ARS à nos demandes de CPOM pour proposer un CDI à Mme Croguennec.</p>
<p>Commission « Communication »</p>	<p>Nous avons grandement amélioré notre communication externe, notamment avec les newsletters, mais il serait intéressant que la commission puisse s'étoffer avec d'autres élus pour avoir de nouvelles idées et développer encore la communication de l'URPS.</p> <p>Il est proposé de collaborer avec le CROMK pour qu'il diffuse notre newsletter et que de notre côté nous relayons leurs communications sur nos réseaux sociaux. L'idée a été émise, nous sommes en attente de leur retour.</p> <p>Actuellement l'ESP CLAP diffuse à ses kinésithérapeutes adhérents notre newsletter.</p>
<p>Commission « Déploiement et utilisation des systèmes de communication et</p>	<p>Déception car contrairement à ce qui avait pu être annoncé, il n'y a pas directement d'argent du SEGUR de la santé pour monter des projets innovant autour du numérique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Objectif : bâtir et animer une feuille de route numérique en santé avec les partenaires

<p>d'information partagés »</p>	<p>Cela passe par la participation aux différentes rencontres sur le thème du numérique.</p> <p>M. Couny a été nommé référent numérique pour l'inter-URPS et travaille avec le Dr Pons, référent numérique de l'URML et un des élus au COMEX du GRADeS.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Objectif : Acculturer, sensibiliser et informer sur l'échange et le partage de données <p>Des soirées départementales vont être organisées pour sensibiliser les professionnels aux modalités pratiques d'utilisation des outils numériques. Une première réunion aura lieu en octobre dans le Maine et Loire et d'autres suivront dans les différents départements. Il sera primordial que les élus aillent à ces réunions, amènent quelques personnes et relayent bien autour d'eux l'existence de ces soirées.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Objectif : Accompagner le déploiement des services socles <p>Une étude va être menée sur les usages du numérique. Cette enquête de terrain permettra d'identifier les difficultés, les attentes et les usages des outils numériques disponibles.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Objectif : Accompagner le déploiement des services socles <p>Une étude va être menée sur les usages du numérique. Cette enquête de terrain permettra d'identifier les difficultés, les attentes et les usages des outils numériques disponibles.</p> <p>Sur la cybersécurité, un livret simple va être rédigé pour les kinésithérapeutes afin de les sensibiliser à ce sujet. Et en inter-URPS des soirées départementales sur la cybersécurité seront organisées.</p> <p>Une fiche action a été rédigée et nous sommes en attente d'un retour de l'ARS pour le financement de ces soirées.</p>
<p>Commission « Développement de l'exercice coordonné pluriprofessionnel »</p>	<p>ESP CLAP :</p> <p>Échanges cette année pour mettre en adéquation le cahier des charges national avec les préconisations des évaluations du dispositif au sein de la région. Il y a également des discussions sur l'articulation entre ESP et MSP.</p> <p>Les DAC :</p> <p>Grosses difficultés de mise en œuvre car cela regroupe beaucoup d'acteurs et de dispositifs déjà existants qui doivent travailler ensemble.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maine et Loire <p>Le DAC 49 est le plus avancé car initié en 2020. Après co-construction entre acteurs de terrain et partenaires, il y a eu l'élaboration d'une gouvernance avec une convention constitutive et un règlement intérieur. Mr Lemerle précise que cette convention est transitoire pour ne pas bloquer le calendrier de mise en place du DAC. Dans cette convention les URPS seraient dans un collège</p>

qui devrait mettre de l'argent sur la table pour financer le DAC et donc prendrait un risque en cas d'échec.

- Loire-Atlantique

Le DAC 44 est moins avancé puisque initié en 2021. Il n'y a eu que l'étape de co-construction entre les acteurs de terrain et les partenaires. L'étape suivante de construction de la structure juridique et de l'organisation fonctionnelle du DAC est en cours avec la nomination dernièrement d'un directeur issu de MC 44 pour finaliser les travaux.

- Sarthe

Le DAC 72, initié en 2022, en est aux prémices.

- Vendée

Le DAPS 85, déjà en fonctionnement, a proposé que l'URPS soit dans un collège des utilisateurs en tant que libéraux avec également les établissements de santé. La répartition des votes est à équilibrer. Il y a besoin de rediscuter de cela.

Un groupe de travail sur les différents DAC est à organiser pour avancer de manière harmonieuse dans la région.

Le SAS

- Loire-Atlantique :

L'URPS appuie la pluriprofessionnalité dans le dispositif. Il a vocation à mettre en place une articulation entre les OSNP et les personnels de ville et de coordonner les acteurs libéraux (URPS, CPTS, ADOPS, ...). Un comité d'effection a été mis en place avec l'URPS et les CPTS.

Le Groupe de Travail SNP Kinés

Avec Mr Couny, Mr Trehout, Mr Montaubric et Mr Le Tallec

Il y a eu deux axes de réflexion sur l'accès aux soins de kinésithérapie et la place du kiné dans l'organisation des Soins Non-Programmés. De cela est ressorti une définition des SNP en kinésithérapie : « *Tout soin kiné qui, s'il n'est pas pratiqué dans un délai adapté, peut entraîner des conséquences irréversibles et préjudiciables au patient.* » et un diagramme d'organisation de la prise en charge de ces SNP.

Il faut noter qu'il y a une certaine résistance de l'URML à laisser à d'autres professionnels des soins, ce qui pourtant leur permettrait de gagner du temps médical qu'ils demandent et ce, malgré une volonté politique qui tendrait à aller s'appuyer sur d'autres professionnels de santé. Il faut qu'au niveau local, dans nos CPTS et nos MSP, nous nous emparions des possibilités qui nous seront offertes.

Les CPTS :

Présence dans les différentes instances pour développer les CPTS sur les territoires.

Une fiche action dans le cadre du CPOM a été réalisée sur cette thématique.

<p>Commission « Développement de l'exercice coordonné pluriprofessionnel »</p>	<p>Elle permettrait de mettre en place des retours d'expérience avec les kinésithérapeutes investis au sein des structures. L'URPS pourrait réaliser un appel à témoignages de kinésithérapeutes qui ont mis en place des actions en exercice coordonné.</p> <p>Une fiche action sur les SNP a également été proposée avec des groupes de travail au sein des CPTS de Loire-Atlantique pour co-construire le modèle organisationnel des SNP auprès des kinésithérapeutes.</p>
<p>Commission « Organisation de l'exercice professionnel »</p>	<p>Nous avons rencontré des étudiants en Santé Publique de l'EHESP, mandatés lors d'un stage avec France Assos Santé, pour réaliser le cadrage de la communication sur la prise de décision partagée en santé. Elles élaboraient la stratégie de diffusion de la campagne. Deux affiches destinées à nos cabinets, nous ont été distribuées lors de l'assemblée. Le deuxième exemplaire sera à diffuser auprès d'un autre cabinet. Il est possible d'en récupérer d'autres auprès de l'URPS.</p> <p>Pour la réalisation d'une enquête sur les spécificités d'exercice avec l'ORS, un groupe de travail va être lancé prochainement.</p>
<p>Commission « Actions dans le domaine des soins, de la prévention, de la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique »</p>	<p>La mise en place des parcours de préhabilitation en chirurgie carcinologique et BPCO est en cours. Une réunion est prévue le 13 juin pour mettre en place le dispositif de préhabilitation en chirurgie carcinologique.</p> <p>Rencontre avec le CROCT pour mettre en place des actions liées aux TMS et aux risques psychosociaux. Ils ont monté les groupes de travail en avril et souhaitent les premiers retours en juin avec une validation en septembre. Ça va très vite et cela ne laisse que peu de place aux échanges avant de valider les orientations.</p> <p>Rencontre avec Mme Rivet de l'ARS pour mettre en place une action liée aux addictions, notamment au sport et dans le cadre du sport. Volonté exprimée de sa part de travailler sur les intermédiaires entre les professionnels de premier recours (libéraux) et les centres anti-douleurs. Enfin, volonté de travailler sur les violences faites aux femmes et la détection par les kinésithérapeutes.</p> <p>Mardi prochain, Mme Caillaud se rend à Paris pour la restitution du questionnaire Parkinson avec France Parkinson. À partir de là, des actions seront à mettre en place pour améliorer la prise en charge des patients Parkinsoniens.</p> <p>Le projet REPER a été renommé ICOPE PDL pour plus de lisibilité. L'expérimentation a été lancée sur 4 CPTS : Sud-Loire vignoble, Pays de Retz, Grand Saumurois et Centre Vendée. Il reste de la place pour 3 CPTS. Il est prévu la formation de 210 professionnels de santé sur 7 CPTS, et les premières inclusions devraient commencer en septembre/ octobre 2022. La particularité en Pays de la Loire est que le projet ICOPE a été conçu par les professionnels de santé libéraux</p>

	<p>pour les professionnels de santé libéraux. Le Step 1 est rémunéré 18€, la validation d'un Step 1 réalisée par le patient et validée par le professionnel est rémunérée 11€ et le Step 2 est rémunéré 56€. Il y aura une journée et demie de formation pour tous les expérimentateurs qui sera indemnisée.</p> <p>Nous sommes en attente de financement pour ces projets et il va falloir prioriser. De manière générale, lorsque l'URPS se lance sur un projet il faut se donner 6 mois pour avancer sur fond propre et monter la demande de CPOM. Si après 1 an il n'y a pas de financement, d'un point de vue trésorerie il faudra se poser la question de continuer ou non à mener ce projet.</p>
Commission « Installation en exercice libéral »	<p>Il y a eu un comité technique pour le zonage au cours duquel Mr Couny a rappelé que nous ne souhaitons pas modifier les zones. Il n'y a donc eu finalement que peu de changement dans les cartes.</p>
Commission « Mise en œuvre du DPC et amélioration de l'offre de soins »	<p>Il y a de plus en plus de difficultés à trouver des remplaçants ou des assistants notamment dans les zones les moins dotées en kinésithérapeutes. Pour pallier ce manque, l'une des idées est de favoriser l'accueil des étudiants dans ces zones pour les inciter à y travailler après.</p> <p>Il y a eu une rencontre avec les étudiants en kinésithérapie de Nantes/Saint-Sébastien-sur-Loire sous forme de cours au sujet de l'exercice coordonné. Un contact a eu lieu avec l'IFMK de Laval, mais pas cela n'a pas été concluant pour le moment.</p> <p>Il y a eu un rdv avec la région pour l'écriture du prochain schéma régional des formations sanitaires et sociales et notamment l'accès aux soins en zone rurale. Cela a permis de leur apporter certaines réponses sur les leviers à utiliser.</p>
Commission « Gestion de crise sanitaire »	<p>Il n'y a pas eu de rencontre pour cette commission.</p>
Questions diverses	<p>Salon Rééduca</p> <p>Mr Couny & Mr Montaubric sont missionnés par les membres de l'assemblée générale pour y représenter l'URPS. Mme Henon s'y rendra pour la journée du vendredi. L'URPS payera les repas auprès de l'URPS Île de France. L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité.</p> <p>Réservation de notre salle par le CROCT</p> <p>Mr Gagliardi a proposé au CROCT d'accueillir l'une de ses réunions dans la salle de la MDU, ce qui permettra notamment de présenter la MDU aux autres acteurs. L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité.</p>

	<p>JREP de la FNEK</p> <p>Organisation d'une journée dédiée aux étudiants et aux jeunes diplômés avec l'ordre, les syndicats, les URPS, etc. Mr Couny y participera sur une table ronde.</p>
Prochaine rencontre	<p>La prochaine rencontre de l'Assemblée Générale ordinaire est fixée au Mardi 06 décembre 2022, à 15h.</p>

M. Patrick COUNY, président



M. Joachim LE TALLEC, secrétaire de séance

